

PRESENTATION DU PROJET

Actuellement, sur l'ensemble du site d'étude (de la plage de la Fosse aux Vaults jusqu'à la plage de la Fourberie), 26 mouillages individuels autorisés sont recensés. Si une dizaine est en cours de renouvellement, la procédure a déjà abouti pour 16 d'entre eux. Ces AOT individuelles sont accordées, à titre précaire et révocable, pour une durée de 5 ans. L'arrêté d'attribution porte le nom du titulaire ainsi que le nom, l'immatriculation et la longueur du navire. Elle précise le lieu-dit concerné (Le Nick- La Fosse aux Vaults ou La Fourberie) sans donner d'indications précises concernant le point d'implantation du corps-mort (pas de points GPS, par exemple). Cette imprécision se traduit, sur le terrain, par une certaine dissémination des anneaux sur l'ensemble du site. Cette impression est encore renforcée par la présence d'une trentaine de mouillages forains. Toutefois, la protection offerte par la pointe du Nick a conduit un grand nombre de plaisanciers à poser leurs corps morts dans ce secteur, à l'abri des vents dominants et de la houle du large.

Lors des prospections menées sur le terrain en période estivale, un dénombrement des anneaux a été effectué en complément des prises de vues photographiques. Les valeurs acquises n'ont pas la prétention d'être exhaustives dans la mesure où, lors de ces sorties sur le terrain, des mouillages pouvaient être innocupés et les bouées, parfois discrètes, non comptabilisées. Néanmoins, il ressort de l'analyse de ces résultats que :

- 35 corps-morts sont positionnés au droit de la plage de la Fosse aux Vaults (31 environ sur le secteur pressenti pour l'attribution de l'AOT) et 4 le long de la plage ;
- Une douzaine d'anneaux est disposée devant la plage de la Fourberie (photo 18)



*Photo 18 :
Vue aérienne des Plages
de la
Fosse aux Vaults et de la
Fourberie
en période estivale*

Le projet de zone de mouillages collectifs porté par la commune de Saint Lunaire répond donc à un enjeu de rationalisation de l'espace. Des documents photographiques ont été réalisés à partir de plusieurs points d'observation (photo 19) en période estivale et hivernale (photo 20 à 27). Ils permettent d'illustrer la situation actuelle.

1 : ●
La Fourberie

3 : ●
La Fosse aux Vaults - ouest

2 : ●
La Fosse aux Vaults

4 : ●
La pointe du Nick



Source : BD ORTHO® © IGN - 2008. Licence n°2009CIS025-8-C035-BDD-0062. Réalisation A. BIGNOLAS, COEUR Emeraude 2012. Reproduction interdite

Photo 19 : Localisation géographique et dénomination des points de prise de vue



Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période estivale (point d'observation 1 – 1 août 2011)

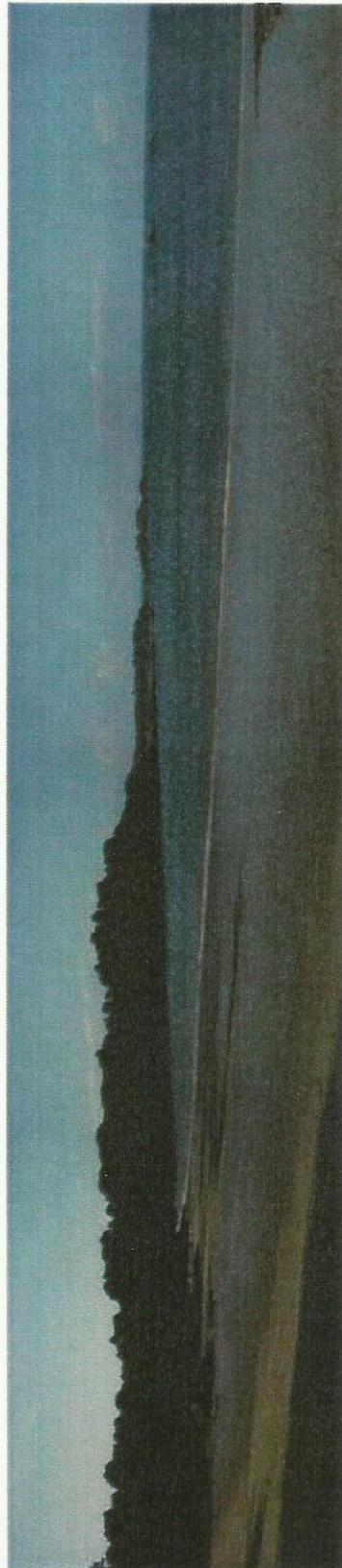


Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période estivale (point d'observation 1 – 1 août 2011)

*Photo 20 : vision panoramique en période estivale
(point d'observation 1)*

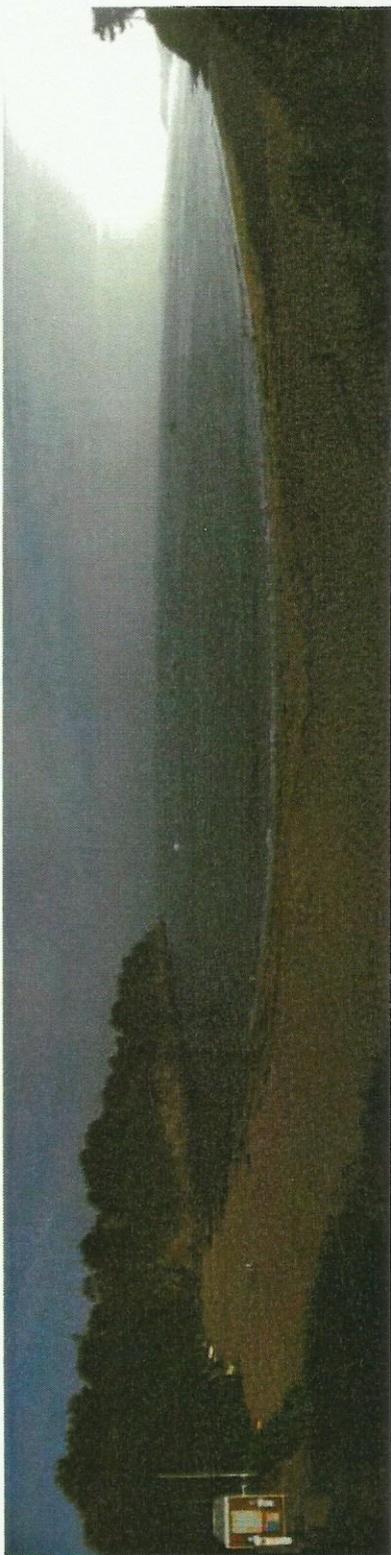


Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période hivernale (point d'observation 1 – 27 janvier 2012)



Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période hivernale (point d'observation 1 – 26 janvier 2012)

*Photo 21 : vision panoramique en période hivernale
(point d'observation 1)*



Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période estivale (point d'observation 2 – 1 août 2011)



Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période estivale (point d'observation 2 – 1 août 2011)

Photo 22 : vision panoramique en période estivale (point d'observation 2)



Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période hivernale (point d'observation 2 – 27 janvier 2012)



Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période hivernale (point d'observation 2 – 26 janvier 2012)

*Photo 23 : vision panoramique en période hivernale
(point d'observation 2)*

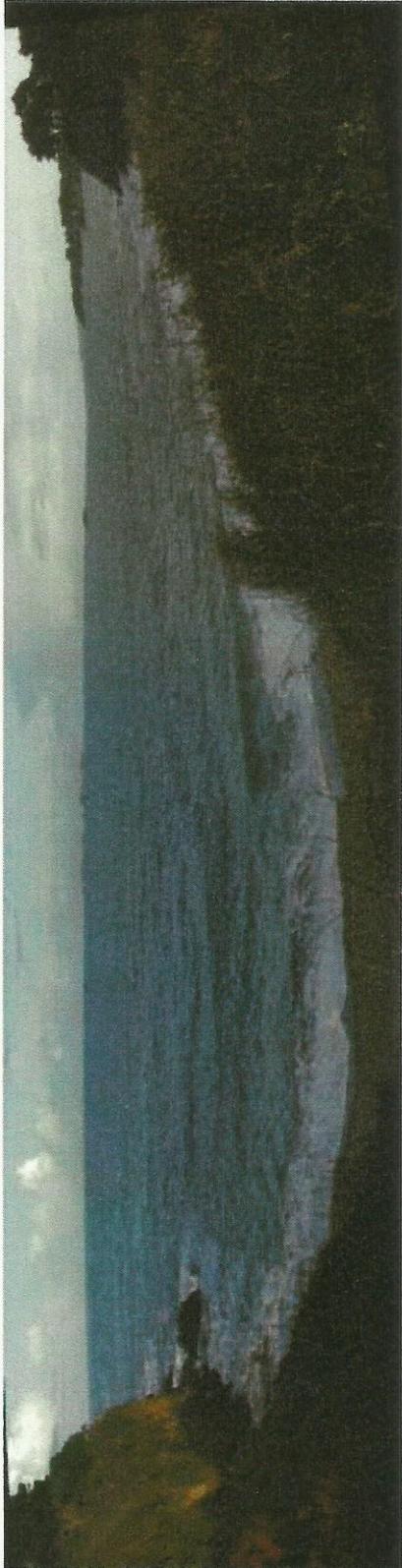


Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période estivale (point d'observation 3 – 1 août 2011)



Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période estivale (point d'observation 3 – 1 août 2011)

*Photo 24 : vision panoramique en période estivale
(point d'observation 3)*



Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période hivernale (point d'observation 3 – 27 janvier 2012)

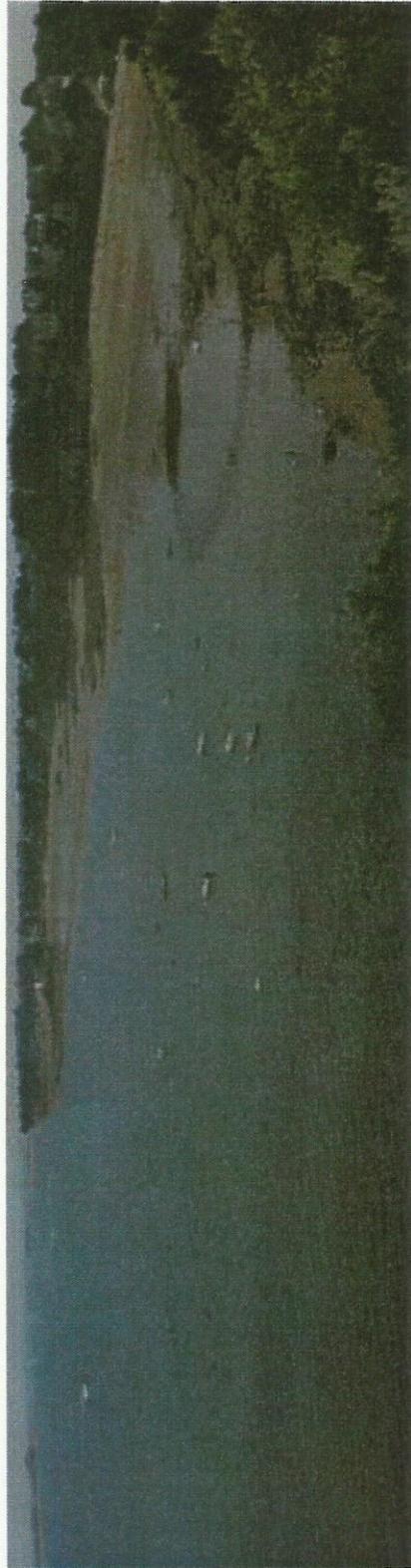


Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période hivernale (point d'observation 3 – 26 janvier 2012)

*Photo 25 : vision panoramique en période hivernale
(point d'observation 3)*



Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période estivale (point d'observation 4 – 1 août 2011)



Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période estivale (point d'observation 4 – 1 août 2011)

*Photo 26 : vision panoramique en période estivale
(point d'observation 4)*



Vision panoramique du site d'étude à marée haute en période hivernale (point d'observation 4 – 27 janvier 2012)



Vision panoramique du site d'étude à marée basse en période hivernale (point d'observation 4 – 26 janvier 2012)

*Photo 27 : vision panoramique en période hivernale
(point d'observation 4)*

Ce projet vise à regrouper l'ensemble des anneaux, actuellement répartis sur toute cette portion de littoral, dans un secteur affichant la configuration requise pour garantir une meilleure sécurité pour la pratique de la plaisance. Dans cet esprit, la zone située au droit de la pointe du Nick présente des atouts liés à la présence de ce promontoire rocheux. A cet endroit, le plan d'eau est effectivement bien abrité des vents dominants orientés nord/nor-ouest et de la houle du large.

Cette réorganisation du plan d'eau permet également de réduire les voies d'accès empruntées par les plaisanciers, de regrouper les annexes sur un seul site et, pour le secteur de la Fourberie, :

- de lui restituer un aspect plus naturel en période hivernale en effaçant toutes les bouées de mouillage ;
- d'améliorer la sécurité des baigneurs en période estivale en éliminant tous les bateaux ancrés devant cette plage (conflit d'espace et d'usage).